

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-534

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 225 000 \$ POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET RESTAURATION DE LA TOITURE ET DE LA FAÇADE DU PRESBYTÈRE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 11 décembre 2023, le Règlement numéro 2023-534;

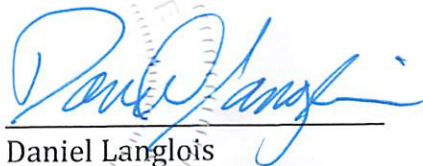
QUE le règlement numéro 2023-534 a pour objet et conséquence de décréter une dépense et un emprunt de 1 225 000 \$ pour la restauration de la toiture de la mairie et restauration de la toiture et de la façade du presbytère de Paspébiac;

QUE le 24 janvier 2024, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, le 6 février 2024 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois
Directeur général et greffier

